

au gré de l'évolution de leurs marchés d'approvisionnement énergétique, sans mettre en place des mécanismes de solidarité, comme ceux qui ont prévalu pendant la crise sanitaire. Surtout, il ne peut continuer à faire croire à l'opinion publique que les petits gestes de sobriété du quotidien, également répartis entre tous, permettront de traverser l'hiver, alors même que l'écrasante majorité des efforts est supportée d'ores et déjà par quelques seuls acteurs économiques en première ligne, contraints de placer leur activité sous cocon du fait de l'impossibilité de faire face à l'explosion des coûts de l'énergie qui pèsent sur eux.

Bien évidemment, au-delà de cet appel au secours, nous tenons à rappeler que le Siéml continue à se mobiliser pour assister au mieux ses communes et leurs groupements face à la nécessité d'agir pour faire baisser les consommations. Nous développons, aux côtés de nos adhérents et de longue date, une démarche de long-terme et une stratégie d'investissement et d'actions volontariste, visant la baisse de la consommation énergétique de nos territoires. Nous avons par ailleurs adopté en juin dernier un plan d'urgence pour aider nos adhérents à faire face au mur actuel des coûts de l'énergie : des actions de premier niveau, à coût faible et rentabilité rapide, ont ainsi été déployées pour un coût global de 4 millions d'euros.

Mais toutes ces initiatives ne sont malheureusement pas à la hauteur face à l'ampleur historique de la crise. C'est la raison pour laquelle nous en appelons désormais à la solidarité nationale, comme cela a été le cas en Allemagne qui a conçu un plan de 200 milliards d'euros pour soutenir son économie et ses territoires !

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Motion visant à alerter l'État du caractère insupportable de l'impact de la crise énergétique sur les collectivités de Maine-et-Loire

Date de transmission de l'acte : 28/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 28/10/2022

Numéro de l'acte : DELCOSY70 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20221018-DELCOSY70-DE

Date de décision : 18/10/2022

Acte transmis par : Katell BOIVIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles